

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/9146* 10 avril 1969 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre datée du 10 avril 1969, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 27 mars 1969, par laquelle vous m'avez informé, en réponse à ma lettre du 18 mars 1969 (A/7528, S/9094) au sujet des rapports signalant l'entrée et le stationnement de forces armées irakiennes en Syrie, que l'"ONUST a officiellement reçu des autorités syriennes compétentes l'assurance qu'aucune troupe irakienne n'était entrée en Syrie".

Entre-temps, le ler avril 1969, le représentant permanent par intérim de l'Irak a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/9125), dans laquelle il confirme que des forces armées irakiennes sont entrées en Syrie et y sont encore stationnées. A cet égard, je tiens à appeler votre attention sur ma lettre de ce jour au Président du Conseil de sécurité (S/9145).

Cela étant, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de souligner toute l'importance et l'urgence de vos efforts en vue d'obtenir du Gouvernement irakien l'assurance que l'Irak accepte les résolutions du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu et que toutes les forces irakiennes observeront le cessez-le-feu.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

> Le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

Publié également sous la cote A/7539.